



Communiqué de presse

Cayenne, le 8 novembre 2005

Les associations environnementales de Guyane soutiennent l'avant-projet de Parc National en Guyane

Suite à la présentation de l'avant-projet de Parc National lors du comité de pilotage du 14 octobre 2005 à Cayenne par la Mission pour la Création du Parc, les associations environnementales de Guyane (SEPANGUY, Kwata, GEPOG, WWF) se positionnent en faveur de la création d'une vaste zone protégée dans le sud de la Guyane, telle que proposée, pour partie, dans cet avant-projet, même si il ne répond pas entièrement à leurs attentes.

Loin d'être parfait, l'avant-projet de Parc National doit encore être affiné afin de mieux considérer certaines revendications des résidents et d'autres futurs acteurs du Parc, et de mieux prendre en compte les enjeux écologiques.

Aujourd'hui, devant l'absence de projet alternatif dans le sud de la Guyane, l'outil Parc devrait pouvoir fédérer les acteurs guyanais autour d'un projet de territoire qui concerne toute la Guyane et tous les guyanais:

- protéger le patrimoine commun que sont les richesses des écosystèmes, des espèces, l'eau et les sols et
- accompagner le développement durable de l'intérieur de la Guyane dans le respect des modes de vie de ses résidents.

Dans le présent communiqué, les associations environnementales souhaitent mettre en avant certains points de cet avant-projet qui leur semblent aller dans le sens d'un développement durable de la Guyane, tout en revendiquant fermement la prise en compte par l'Etat de certaines de leurs recommandations.

En terme de conservation de la biodiversité, objectif premier d'un Parc National, nous approuvons le fait que la zone coeur soit continue, assurant des 'corridors écologiques' entre les différents écosystèmes, et permettant de protéger un important continuum de forêt, facteur de l'équilibre climatique équatorial. Protéger une grande aire forestière équivaut également à immobiliser le mercure piégé dans les sols, source de graves problèmes sanitaires en Guyane. De nombreux pays voisins d'Amérique latine ont déjà créé des aires protégées de grande dimension et non fragmentées.

Dans le tracé du coeur actuel, la majorité des têtes de criques sont incluses, notamment sur la commune de Saül, véritable 'château d'eau de la Guyane', puisqu'elle abrite les sources de l'Inini, de la Mana et de l'Approuague. De même, dans le sud de la commune de Maripasoula, la zone coeur abrite les sources des grands affluents du Maroni, ainsi que dans la commune de Camopi, les affluents de l'Oyapock Enfin, le coeur abrite des milieux rares à fort endémisme, très fragiles, tels que les savanes roches et les inselbergs du sud de la Guyane ainsi que les monts forestiers de plus de 500 m d'altitude dans le centre.

Nous pensons que la création d'un Parc frontalier avec le Parc des Tumucumaque au Brésil permettra, outre la protection d'un vaste massif forestier amazonien, de renforcer la coopération entre la Guyane et le Brésil, notamment pour la lutte contre l'orpaillage clandestin.

Nous respectons les propositions de délimitation de la zone coeur telles que proposées dans l'avant-projet, puisqu'elles sont issues de concertations avec les autorités coutumières de Maripasoula et avec les maires des communes de Camopi et de Saül. Nous regrettons cependant que les monts Atachi Baka, ainsi que les bassins versants des rivières Waki et Tampok ne sont pas inclus dans la zone coeur, ce qui les rend vulnérables à l'activité minière, puisque celle-ci pourra éventuellement y être autorisée à l'avenir.

En terme de respect des modes de vie des populations résidentes, la zone coeur ne sera pas une zone de protection intégrale, puisque, selon l'avant-projet, elle permettra aux résidents de chasser et de pêcher pour leur subsistance, et de faire des abattis et des nouveaux villages dans les zones de droit d'usage situées en zone coeur.

Dans les zones de libre adhésion du parc, la loi en révision prévoit que des activités plus intensives pourront être entreprises, y compris l'activité minière. Très conscients des problèmes de santé publique engendrés depuis plusieurs années par l'activité minière illégale sur les rivières Waki et Tampok, particulièrement pour les populations de Kayodé et d'Elaé, nous restons plus que jamais inquiets à ce sujet.

Les associations de protection de la nature en Guyane demandent fermement que :

1. l'Etat mette tout en oeuvre afin d'éradiquer l'orpaillage illégal en Guyane, en priorité autour des zones habitées, notamment par la mise en place de barrages sur la Sikini, sur la piste de Bélizon et sur l'Inini.
2. l'attribution de titres miniers soit interdite sur les bassins versants des rivières Waki et Tampok, et plus largement, en amont des criques habitées des zones de libre adhésion du Parc National, ainsi que sur les monts Atachi Baka. Nous restons très fermes sur cette condition, et rappelons que l'activité minière ne relève pas du développement durable. Il est difficilement concevable que l'activité minière soit pratiquée dans un Parc National.
3. l'Etat mette en place une coopération efficace avec les pays voisins, le Suriname en raison de la présence de camps d'orpaillage sur la rive surinamaïse du Maroni, notamment en amont de Twenké, et le Brésil en raison de l'importante quantité de travailleurs clandestins brésiliens orpaillant en Guyane.
4. le concept de 'résidents' du Parc soit rapidement clarifié, afin de réserver l'accès aux ressources naturelles de l'espace Parc aux personnes résidant aux abords immédiats de cet espace.
5. Nous pensons que le respect des droits des peuples tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt doit leur rester acquis, mais nous demandons aussi à ce que l'utilisation de ces ressources naturelles puisse être suivie et accompagnée, du fait de la pression démographique croissante.

Nous rappelons que la préservation sur le long terme d'une grande partie de la forêt guyanaise, de la qualité de l'eau et de milieux uniques qui abritent une flore et une faune exceptionnelle est un devoir envers les générations futures.

Contact presse :

GEPOG : ass.gepog@wanadoo.fr

SEPANGUY : sepanguy@wanadoo.fr

Kwata : kwata@nplus.gf

WWF : guyane@wwf.fr